

QUELQUES ANCIENS PIANOS

L'invention du phonographe puis du gramophone diminua la vogue du piano et voilà que surgit un rival plus dangereux: le radio.

Cette " machine ", jointe au chômage, à la diminution des salaires, à l'exiguïté des logis font une guerre tellement acharnée au roi des instruments à clavier et à cordes que l'on se demande s'il ne disparaîtra pas.

Est-ce pour cela que les musées en recueillent ou recherchent les anciens modèles qui, graduellement, au siècle écoulé, s'installèrent au foyer du pauvre comme du riche?

*

* *

Nous n'avons point l'idée de faire l'histoire du clavecin et de son successeur le piano forte, nous ne voulons que soumettre au lecteur les notes que nous avons pu recueillir afin de répondre à des questions qui nous furent posées à diverses reprises par des chercheurs.

*

* *

Dans ses *Mémoires*, (pp. 510-512), l'aimable P.-A. de Gaspé, nous dit, incidemment, que vers 1812, il n'y avait que trois pianos dans tout Québec. En existait-il plus dans la région de Montréal? Des informations fournies par le R. P. A. Gauthier, c.s.v., supérieur du collège Bourget, à la demande de M. Jean-Jacques Lefebvre, archiviste, et par M. Adrien René de Cottret, pharmacien, descendant de la famille Dumouchel (dont il sera question ci-après) nous apprennent qu'au musée du susdit collège, à Rigaud, se trouve un piano fabriqué en Angleterre par une fameuse maison italienne qui inscrivait sur ses instruments la marque suivante: " New Patent, Muzio Clementi & Co. Cheapside, London ".

Dimensions de la caisse: 5½ pieds de longueur, 23 pouces de largeur, 2 pieds, 8 pouces de hauteur. Cette caisse est supportée par quatre pieds en avant et par deux en arrière. Le clavier comprend six octaves. Il n'y a qu'une pédale.

M. de Cottret a entendu dire dans sa parenté, que ce piano avait été acheté vers 1801, par M. Ignace Dumouchel, marchand de Rigaud, et que c'est sur cet instrument que ses fils jumeaux, Edouard et Arthur, apprirent à jouer. Plus tard, ces jeunes musiciens allèrent à Leipsig, Allemagne, pour se perfectionner et ils revinrent avec leur diplôme de pianiste et d'organiste. L'un et l'autre consacrèrent leur vie à l'étude et à l'enseignement de la musique aux États-Unis.

Edouard vécut à Ogdensbury où il décéda le 20 septembre 1914. Quant à Arthur, il s'établit à Albany, N. Y., et il aurait connu et accompagné Emma Lajeunesse. Il est mort dans cette dite ville le 10 janvier 1919.

*

* *

Au Château de Ramesay, on possède un autre piano de la marque Clementi. Il appartient à la distinguée famille de Lorimier. Au-dessus du clavier on lit cette inscription : " Patent Longman Clementi & Co. Cheapside, London ". Il mesure 5½ pieds de longueur, n'a que deux pieds chaque bout et il est sans pédale. On pourrait donc croire qu'il est antérieur à l'autre, puisque moins perfectionné.

*

* *

Combien payait-on un piano, au début du XIXe siècle? Le hasard ne nous a pas encore procuré de factures ou de contrats qui nous renseigneraient. Toutefois, nous voyons dans l'inventaire des biens du sieur Delvecchio, propriétaire de la fameuse Hôtellerie des Trois-Rois, date du 7 février 1827, que dans son ameublement il avait un " piano forte " estimé à 25 shillings. C'est évidemment là le prix d'un instrument usagé, non d'un neuf. Cependant, il faut songer que cette somme avait alors une " valeur d'achat " beaucoup plus considérable qu'on ne peut l'imaginer.

*

* *

Le musée du séminaire des Trois-Rivières possède un piano droit que l'on dit ancien et qui porte la marque de fabrique suivante, en lettres dorées : " Piano Bowles, Quebec".

Il provient de la collection intéressante de feu le chanoine L.-A. du Sablon, mort à Louiseville.

L'instrument a la forme d'un harmonium et, d'après M. l'abbé Albert Tessier, qui nous en envoie la photographie, il mesure environ $3\frac{1}{2}$ pieds de hauteur sur $3\frac{1}{2}$ pieds de longueur. En profondeur, il a 22 pouces au clavier et 12 pouces au sommet.

Il s'agit sans doute du piano qui fut l'objet d'une question publiée dans le *B. R. H.* de 1925, p. 341, bien que dans cette revue, le fabricant soit nommé *Bondes* au lieu de *Bowles*.

*

* *

Revenons au Château de Ramesay. Outre le piano de la famille de Lorimier, dont il a été question ci-dessus, on remarque encore dans ce musée :

Un piano plat fabriqué par Mead Mott & Co., Harr & Piano forte makers, no 89 Notre-Dame, près du palais de justice. Il a six octaves et un seul pied au centre.

Un autre piano plat, au nom de Dubois et Stodart, no 169, Broadway, New-York. Il est long et étroit et n'a qu'une pédale. La caisse repose sur six pieds, trois à chaque bout disposé en triangle. C'est un don du docteur Leduc.

Enfin, mentionnons un piano droit, à deux pédales, qui a appartenu au major Johnson, dernier occupant du château en qualité de représentant des autorités impériales, à ce que l'on croit. Ce piano porte la marque L.-W. Herbert & Co. Piano forte, organ & music warehouse, Golden Lyre, Notre Dame St, Montreal.

Dans le *Directory* de Montréal, de 1843-44, on relève les noms de quatre fabricants de pianos et d'orgues. L'un d'eux est sur la rue Notre-Dame, angle de la rue S.-Gabriel, un autre est près du marché Sainte-Anne, aujourd'hui place Youville, et deux sont aux alentours de l'Hôpital général anglais, rue Dorchester.

Nous ne voyons aucun Canadien français dans ce commerce ou dans cette industrie avant le milieu du XIX^e siècle, du moins dans la métropole.

E.-Z. MASSICOTTE

THOMAS GODEFROY DE NORMANVILLE

—

Les deux frères Jean-Baptiste Godefroy de Linctot et Thomas Godefroy de Normanville passèrent dans la Nouvelle-France vers 1626.

“ On retrouve constamment Thomas Godefroy de Normanville en voyage, écrit M. Benjamin Sulte, soit avec les missionnaires, soit avec les fondateurs de la colonie. Pris et repris par les Iroquois, il a soutenu combat sur combat et bravé tous les genres de périls de l'époque nommée, à juste titre, les temps héroïques du Canada. En plus d'une circonstance, il hiverna parmi les Sauvages, à quelques lieues des bords du fleuve et y exerça les fonctions d'un maître d'école et d'un missionnaire. Les registres de l'église montrent qu'il baptisait les enfants et allait au besoin vers le poste français le plus rapproché avertir les prêtres de la maladie de certains Sauvages disposés à embrasser la foi et qu'il était urgent de ne point laisser mourir sans les rendre chrétiens. Pour exercer plus d'influence sur la jeunesse des bois, il lut-tait contre elle à la course, à la rame, et à tous les exercices du corps ; ses victoires impressionnaient vivement des peuplades qui ne respectaient que la force physique et l'adresse du chasseur ou du canotier ” (1).

Les *Relations des Jésuites* nous ont conservé le peu que nous savons de la vie de ce brave.

En 1629, les deux frères Godefroy restaient ici pendant que Champlain et la très grande partie des habitants français de la colonie retournaient en France.

En 1634, Thomas Godefroy de Normanville est déjà établi à Trois-Rivières.

Le 18 août 1636, Godefroy de Normanville devança à la course un Huron, devant un grand nombre de Sauvages de quatre ou cinq nations réunis à Trois-Rivières. Cette course était la suite d'une gageure faite par un Montagnais en faveur de Godefroy de Normanville.

(1) *Mémoires et comptes rendus de la Société Royale du Canada*, tome premier, p. 55.

“ De quoi, dit le R. P. Le Jeune, les Hurons demeurèrent bien étonnés car ils nous tiennent pour des tortues, au respect de tous les Sauvages ” (1).

Vers le 20 février 1641, Thomas Godefroy de Normanville et François Marguerie, étant à la chasse dans les bois aux environs de Trois-Rivières, furent pris par les Iroquois, qui avaient suivi la trace de leurs raquettes imprimées sur la neige. Ils les lièrent, et les emmenèrent dans leur pays. Comme ces barbares voulaient traiter de la paix avec les Français, ils ne firent aucun mal à leurs prisonniers afin de pouvoir les ramener à Trois-Rivières au printemps.

En attendant, ils furent donnés en garde à deux chefs de famille, qui les traitèrent comme leurs enfants. L'un d'eux voyant que son prisonnier priait Dieu soir et matin, et qu'il faisait le signe de croix avant et après les repas, lui demanda ce que signifiait ce signe. Le Français lui répondit que le Dieu qui avait fait le ciel et la terre, les animaux et tous les blés, conservaient ceux qui l'honoraient et qui avaient recours à lui. “ Je veux faire de même, reprit le barbare, afin qu'il me conserve et qu'il me nourrisse. ”

Une autre fois, plusieurs Iroquois invitèrent un de leurs prisonniers à chanter à la française. “ Tenez-vous dans le respect, fit celui-ci, car le Dieu du ciel et de la terre, que nous honorons par nos voix et nos cantiques, vous pourrait châtier rudement si vous entriez dans quelque mépris. ” Ils promirent tous de se comporter sagement. Le Français entonna alors l'*Ave maris stella*, qu'ils écoutèrent la tête baissée avec beaucoup de modestie et de respect. Ils témoignèrent ensuite que ce chant leur avait plu.

Sur la fin d'avril, cinq cents Iroquois partirent de leur pays pour ramener les deux Français à Trois-Rivières, et conclure la paix avec les Français. Ils parurent dans les environs de Trois-Rivières le 5 juin. Ils envoyèrent Marguerie parlementer avec M. de Champflour, commandant du lieu, et gardèrent en attendant de Nor-

(1) Relation de 1636 — *The Jesuit Relations and allied documents*, vol. IX, p. 278.

manville comme ôtage. Mais M. de Champflour ne voulut rien conclure. Il envoya avertir le gouverneur, M. de Montmagny, à Québec. Celui-ci monta à Trois-Rivières immédiatement.

Après bien des pourparlers, les deux Français furent remis en liberté, mais M. de Montmagny ne put conclure de traité de paix avec les Iroquois, ceux-ci ne voulant pas inclure dans ce traité les Hurons et les Algonquins, alliés des Français (1).

En 1641, le R. P. Le Jeune passait en France, pour " le bien public et commun de la colonie ", à la demande de M. le chevalier de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France, et des principaux habitants. Le R. P. Le Jeune se fit accompagner pendant ce voyage du jeune Godefroy de Normanville (2).

Thomas Godefroy de Normanville passa l'hiver de 1642-43 au fort Richelieu avec les RR. PP. de Noüe et Le Jeune. Ils étaient chargés d'enseigner aux Algonquins les mystères de la vraie foi. Ces Sauvages étaient aussi " superbes et difficiles à gouverner " que les Hurons et les Montagnais étaient humbles et dociles.

Le R. P. Vimont nous apprend quel règlement de vie les missionnaires avaient adopté au milieu de leurs néophytes.

" Au point du jour, le P. de Noüe disait la messe, à laquelle assistaient les Français et les Sauvages chrétiens. Le sieur de Normanville leur faisait faire les prières tout haut au commencement de la messe (il entend fort bien la langue). Pendant ce temps-là le P. Le Jeune en enseignait quelques-uns en particulier ou les écoutait en confession, puis les menait à la chapelle où il leur disait la messe, et faisait communier ceux qui en étaient capables, et ainsi il les prenait tous les uns après les autres. La messe étant finie, il assemblait quelques jeunes gens, pour leur faire le catéchisme. La plus grande par-

(1) Sur la captivité de Marguerie et de Normanville au pays des Iroquois et leur retour à Trois-Rivières, on peut consulter la *Relation* de 1641-42 — *The Jesuit Relations and allied documents*, vol. XXI, p. 20.

(2) *Relation* de 1642-43 — *The Jesuit Relations and allied documents*, vol. XXIV, p. 196.

tie du jour leur petite chambre était pleine, et ce n'était quasi qu'une instruction continuelle. Sur le soir le P. Le Jeune prenait une partie des cabanes, et le sieur de Normanville l'autre, et ainsi on faisait prier tout le monde. La prière était ordinairement suivie d'une exhortation et d'un cantique en leur langue. Voilà l'ordre qu'ils ont gardé pendant l'hiver, jusqu'à ce que les sauvages quittèrent ce lieu, pour aller à Mont-Royal (Montréal) et aux Trois-Rivières" (1).

Au printemps de 1648, plusieurs Iroquois se présentèrent à la vue du fort de Montréal sous les apparences d'un pourparler. Charles LeMoyne et Godefroy de Normanville s'avancèrent un peu vers eux, et aussitôt trois Iroquois se détachèrent afin de leur venir parler. Normanville voyant ces hommes s'approcher sans armes, pour leur donner une marque de confiance, s'en alla vers le gros des Iroquois, avec une seule demi pique à la main, malgré LeMoyne qui lui criait : " Ne vous avancez pas ainsi vers ces traîtres. "

Mais Normanville qui était d'une bravoure à toute épreuve continua à aller vers les Iroquois. Ceux-ci l'enveloppèrent si insensiblement et si bien que quand il s'en aperçut il ne lui était plus possible de fuir.

LeMoyne voyant la perfidie de ces barbares coucha en joue les trois Iroquois qui étaient auprès de lui et leur dit qu'il tuerait le premier qui bougerait à moins que Normanville ne fut remis en liberté. Un des trois Iroquois demanda à aller le chercher, ce que LeMoyne lui permit. Cet homme ne revenant pas, LeMoyne contraignit les deux autres à marcher devant lui au fort.

Le lendemain, les Iroquois remirent Normanville en liberté. LeMoyne fit la même chose pour ses deux prisonniers (1).

En 1651, le R. P. Buteux obtint de ses supérieurs d'aller évangéliser les Attikamègues chez eux. Il partit de Trois-Rivières le 27 mars avec M. Godefroy de Normanville, deux Français, un certain nombre de Sauvages

(1) *Relation de 1642-43 — The Jesuit Relations and allied documents* vol. XXIV. p. 196

(1) Dollier de Cassen. *Histoire du Montréal*, p. 66.

et quelques soldats. Ce n'est que le jour de l'Ascension que les courageux voyageurs arrivèrent à la première bourgade des Attikamègues. Ils furent bien récompensés de toutes leurs fatigues, car ils furent reçus comme des sauveurs par ces pauvres Sauvages. "Quelle confusion pour moi, s'écrie le R. P. Buteux, de voir comme ces pauvres barbares, sans prêtre, sans messe, ni autres secours, se maintiennent dans une telle pureté et ferveur !" Ils furent de retour le 18 juin de la même année (1).

Le 18 août 1652, quatre habitants de Trois-Rivières se rendant par le fleuve au Cap de la Madeleine furent attaqués, à l'entrée du Saint-Maurice, par un parti d'Iroquois. Deux furent tués, et les deux autres furent amenés captifs.

Cet outrage décida le gouverneur de Trois-Rivières, M. Duplessis de Kerbodot, à infliger un châtement exemplaire à ceux qui s'en étaient rendus coupables.

Il partit de Trois-Rivières, le lendemain même de ce lâche attentat, avec une cinquantaine de Français et dix ou douze Sauvages, montés sur deux chaloupes.

Arrivé à une lieue en haut de Trois-Rivières, l'ennemi se montra dans les broussailles, sur la rive nord du fleuve.

M. Duplessis fit débarquer sa petite troupe immédiatement, et se jeta tête baissée sur les Iroquois. Ceux-ci se retirant de quelques pas se trouvèrent derrière les arbres, et firent un feu nourri sur les Français. Une dizaine de ces derniers furent tués. M. Duplessis tomba un des premiers. M. Godefroy de Normanville et plusieurs autres furent faits prisonniers.

Le 23 août, l'on alla visiter le lieu du combat, et l'on trouva un bouclier iroquois sur lequel Godefroy de Normanville avait écrit à l'aide d'un charbon : Normanville, Francheville, Poisson, LaPalme, Turcot, Chaillon, S. Germain, Onnepochronnons et Agnechronnons : je n'ai encore perdu qu'un ongle.

Cela voulait dire que les sept personnes nommées étaient entre les mains des Iroquois.

(1) *Relation de 160-51 — The Jesuit Relations and allied documents*, vol. XXXVII, p. 18.

On apprit bientôt que le pauvre Godefroy de Normanville avait péri sur le bûcher.

Le R. P. Ragueneau, qui raconte le combat et la prise des Français par les Iroquois, ajoute : " Une dame honorée pour sa vertu, a écrit à quelque personne en France, qui avait connaissance du sieur de Normanville, qu'il semblait avoir eu quelque pressentiment de sa prise. Il est probable, disait-il à cette dame un peu devant que de tomber entre les mains de ces barbares, qu'étant tous les jours dans les occasions je pourrai être pris des Iroquois : mais j'espère que Dieu me fera la grâce de souffrir constamment leurs feux, et que j'aurai le bonheur de baptiser quelques enfants moribonds, et même quelques malades adultes que j'instruirai dans leur pays devant ma mort " (1).

Thomas Godefroy de Normanville ne s'était pas marié.

UNE DESCRIPTION DE LA CHUTE DE NIAGARA

Après la chute de Québec, le trop fameux Michel-Jean-Hugues Péan passa en France avec sa femme, Angélique des Méloizes. Jeté à la Bastille en même temps que les autres profiteurs de la guerre, Péan subit son procès au Châtelet de Paris et fut condamné à 600,000 livres de restitution. C'est dans le mémoire ou factum publié par Péan pour se défendre des accusations portées contre lui que nous trouvons la description de la chute de Niagara que nous reproduisons ici :

" La fameuse cascade ou chute de Niagara est formée par la rivière de Niagara qui sort du lac Érié et va se jeter dans le lac Ontario. A quatre lieues au-dessus de son embouchure elle se précipite de 133 pieds de hauteur à pic dans un espace d'une demi-lieue de large. Cette cataracte immense présente un des plus étonnants spectacles qu'il y ait dans l'univers. On entend à une très grande distance le bruit effrayant des eaux qui tombent dans le gouffre, et l'extrême rapidité du courant entraîne tout ce qui se rencontre à une demi-lieue au-dessus de la chute. "

(1) *Relation de 1651-52 — The Jesuit Relation and allied documents*, vol. XXXVIII, p. 58.